



Faire votre demande de logement social dans le Haut-Bugey

Service d'information, d'accueil et d'enregistrement

HAUTBUGEY
AGGLOMÉRATION





Les lieux d'accueil



Les guichets d'enregistrement



Le service d'information et d'accueil du demandeur de logement social s'organise pour garantir un service de proximité et la même information pour tous.



LES LIEUX D'ACCUEIL :



pour une information personnalisée sur vos démarches

OÙ S'ADRESSER SUR LE HAUT-BUGEY ?

Mairie de Montréal-la-Cluse

1 place Jean Coupat
04 74 76 08 88



Mairie de Bellignat

10 place de l'hôtel de ville
04 74 77 60 32



ADILO1

04 74 21 82 77



- Oyonnax le 1^{er} lundi de chaque mois :
Maison des associations - 34 rue Paradis
- Nantua le 1^{er} lundi de chaque mois :
Maison de Services Au Public - 36 rue du collège

MSAP de Nantua

36 rue du collège
09 62 66 27 35



LES GUICHETS D'ENREGISTREMENT :



pour vous informer, enregistrer ou mettre à jour votre demande de logement social

OÙ S'ADRESSER SUR LE HAUT-BUGEY ?

Dynacité

- Oyonnax : 1, Parc Jeantet
04 74 81 26 60
- Hauteville-Lompnes : 11 rue du Bief
Chapuis - 04 74 14 14 43

Semicoda



- Oyonnax : 188 rue Anatole France
04 74 73 06 78
- Oyonnax : 15 rue Normandie Niemen
04 74 73 16 42
- Bellignat : 5 place des arcades
04 74 73 71 23
- Nantua : 46 rue Paul Painlevé
04 74 73 82 82
- Hauteville-Lompnes : 84 rue Nationale
sur RDV uniquement 04 74 35 19 46

OÙ S'ADRESSER DANS L'AIN EN DEHORS DU HAUT-BUGEY ?

Tous les sièges de chaque bailleur, qu'ils soient présents ou non physiquement sur le territoire peuvent enregistrer ou modifier votre demande de logement social.

Logidia

Péronnas : 247 chemin de Bellevue
04 74 32 17 40

Action Logement

Péronnas : 247 chemin de Bellevue
04 74 42 25 02

Enregistrer ou modifier sa demande sur internet :
www.demande-logement-social.gouv.fr





1

Télécharger le dossier de demande de logement en ligne ou récupérez-le auprès de l'un des lieux d'accueil ou guichet d'enregistrement.

Remplissez le dossier en joignant les pièces justificatives nécessaires (à minima : pièce d'identité et avis d'imposition). Une fois le dossier complet, déposez-le auprès d'un guichet d'enregistrement.

2

La demande est alors enregistrée pour l'ensemble du département et des bailleurs sociaux.

Une attestation mentionnant le numéro de dossier vous est alors envoyée. Conservez-le pour le suivi. Si vous le souhaitez, vous pouvez être reçu en entretien auprès d'un guichet d'enregistrement pour être informé et conseillé.



3

Attendez maintenant la réception d'une proposition.

Le délai d'attente peut varier en fonction des critères de votre demande. Vous pouvez également consulter les annonces des bailleurs sociaux et y postuler directement. Durant cette période, veillez à régulièrement mettre à jour les informations concernant votre situation.



4

Quand un logement est disponible, des candidats ayant déposé leur demande sont présélectionnés.

La décision d'attribution est prise par la Commission d'Attribution de Logement du bailleur qui classe les candidats par ordre de priorité. Après la CAL, le bailleur vous envoie un courrier et vous indique si vous êtes retenu. Il vous propose alors de visiter le logement.



5

Si le logement vous convient,
le bail est signé.

Si le logement ne vous convient pas,
l'information est notée dans votre dossier qui reste actif et la proposition est faite au candidat suivant.